

POLLUTION

Depuis le 30 novembre 2015, un nouveau dispositif d'information et d'alerte à l'échelle des régions PACA et Languedoc-Roussillon permet d'agir plus efficacement contre les pics de pollution de l'air aux particules, au dioxyde d'azote et à l'ozone. Celui-ci prévoit de déclencher sur prévisions de pollution et non plus uniquement sur constats, permettant une meilleure réactivité et une mise en place anticipée des mesures d'urgence.

Actions à entreprendre lors du déclenchement de l'alerte pollution par la Préfecture:

- Limiter les déplacements privés et professionnels, préférez le covoiturage, transport en commun ou mode de déplacement non polluants (marche à pied, vélo).
- Respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre
- Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage, climatisation)
- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

VIE ASSOCIATIVE



Foyer Rural

Jeudi 23 juin 2016
Focs de Sant Joan
Sur la place des Oliviers
À partir de 20h30

RÉSERVATION REPAS 13 JUILLET 2016

Rédaction et publication : Le Maire Jean Amouroux

JUIN 2016

LE MOT DU MAIRE



Il y a vraiment des irréductibles, je constate toujours des décharges sauvages diverses sur le territoire, soit sur des terrains privés soit en bordure des colonnes à verre. Non content de prendre du temps au personnel communal ces décharges entachent notre territoire. Les personnes qui se livrent à ce genre d'actions ne respectent ni eux ni les autres.

Je rappelle que la Communauté de Communes des Aspres organise le ramassage des encombrants une fois par mois sur la commune.

En ce qui concerne les poubelles, je remarque aussi un laisser aller pour ce qui est de les rentrer après le ramassage. Je suis en train de réfléchir à une procédure pour contraindre les personnes qui laissent leurs containers sur la voie publique.

Le Maire,
Jean AMOUROUX.

ÉPICERIE

L'épicerie « Le petit chaudron » ouvre ses portes ce mercredi 1^{er} juin. Malika vous accueille du mardi au dimanche de 7h à 14h et de 17h à 21h.

Boulangerie (pains, viennoiseries), Bar, Épicerie (fruits et légumes de saison).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi 21 juin 2016- s'inscrire au plus tard vendredi 17 avant 12h en mairie dernier délai.

INPES - Ne pas jeter sur la voie publique



INTERDICTION DU BRÛLAGE



La période stricte d'interdiction de brûlage (inclus les brûlages dans les jardins) est mise en place par arrêté préfectoral à partir du 31 mai 2016 et ce jusqu'au 1^{er} octobre prochain.

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE

Pour toute(s) nouvelle(s) inscription(s) vous devez vous présenter en mairie muni :

- du livret de famille;
- d'une attestation d'assurance;
- d'un justificatif de domicile;
- du carnet de santé;
- du certificat de radiation (s'il y a lieu).

Pour les inscriptions en classe de maternelle seuls les enfants nés avant le 31 décembre 2013 pourront faire leur rentrée en septembre 2016.

La Directrice de l'école, Madame PUGNET Hélène, assurera une permanence, les jeudis 02 et 16 juin 2016 de 14h à 19h.

CANTINE—GARDERIE

Les dossiers d'inscription(s) au service de la restauration scolaire et/ou au service de la garderie vous seront adressés prochainement. **Ils doivent impérativement être remis à l'accueil de la mairie avant le 30 juin prochain dernier délai.**

CIRCULATION

Pour rappel, depuis le 1^{er} mars 2016 la circulation sur la totalité de la commune est limitée à 30km/h par arrêté du Maire.



Mairie de Tresserre - Place Nova
04.68.38.80.34 - mairie@tresserre.fr

INVITATION FÊTE NATIONALE

À l'occasion de la Fête Nationale, la municipalité a le plaisir de vous inviter à la cérémonie du **mercredi 13 juillet**, Plaça Nova, à partir de 19h.

- 🌀 Dépôt de gerbe ;
- 🌀 Discours de Monsieur le Maire ;
- 🌀 Remise des récompenses aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème} ;
- 🌀 Apéritif ;
- 🌀 Repas, pommes de terre sautées-moules, préparé par le traiteur « Al Toupi » ;
- 🌀 Animation musicale « Duo Carvel ».

Pour des questions d'organisation et afin de ne pas gaspiller de nourriture, la réservation des repas EST OBLIGATOIRE contre remise d'un ticket que vous devrez présenter lors du service. Aucun repas ne sera servi sans réservation préalable. Repas 5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

La date limite des réservations est fixée au vendredi 24 juin, 18h.

Le Maire,
Jean AMOUROUX.

✂-----

Madame/Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

Réservation(s) : adultes

..... enfants (merci de préciser leur âge)